

PROTOCOLE VIGILENCE MODERE DE REPRISE D'ACTIVITE DU YOSHI KARATE CLUB

• LES REGLES DE DISTANCIATION ET LES GESTES BARRIERES

La distanciation physique n'est plus obligatoire lorsque la nature même de l'activité ne le permet pas.

La distance d'un mètre entre les pratiquants reste conseillée dans la mesure du possible.

Le lavage des mains avec du savon ou du gel hydro-alcoolique doit être fréquent. (Chaque pratiquant devra se munir de son propre gel).

Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude.

Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle.

• LE PORT DU MASQUE

Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans dès l'arrivée dans l'enceinte sportive qui est pour le BERJEAN le SAS avant le hall d'accueil et le garder pour tous déplacements dans l'enceinte.

Retirer son masque uniquement dans le cadre de la pratique c'est à dire dès l'accès au tatami .

• LES VESTIAIRES

En cas de fermeture des vestiaires chaque pratiquant doit venir en tenue ,se munir de son propre matériel et devra faire preuve d'organisation dans son rangement afin de ne pas gêner les déplacements des autres pratiquants étant donné le non accès aux vestiaires et limiter une éventuelle contamination.

La président YKC
Céline PINEL